

Jérôme GEOFFRIAUD Blog : fo_ogf@over-blog.com
06-86-57-84-81 Mail : fo_ogf@yahoo.fr

Bruno GRENIER
06-08-64-60-05

Quand l'entreprise recule c'est le droit des salariés qui progresse.

Face à l'unité syndicale lors des négociations de Janvier et Février, la direction a purement et simplement retiré sa proposition d'avenant modifiant le mécanisme de calcul de la variable des commerciaux et cadres d'OGF.

Notre organisation dès les premières minutes des négociations s'est totalement opposée aux modifications initiées par la direction générale, qui voulait niveler vers le bas la moyenne des versements des variables.

Quand les syndicats sont écoutés, c'est la justice sociale qui avance.

Dans son nouveau projet d'accord d'entreprise sur l'égalité Homme-Femme, suite à une demande claire et précise de notre organisation, il est mis fin à l'injustice économique qui impactait les femmes ayant eu une absence durant l'année pour un congé maternité, par la proratisation du montant du solde de leur 13^{ème} mois.

Notre organisation sera signataire de ce nouvel accord, sans restriction.

Quand la justice salariale est bafouée, ceux sont les salariés qui trinquent...

Notre organisation ne signera pas ce nouvel accord GPEC. En effet avant même de prôner l'égalité de tous, face à la gestion de sa carrière et de son emploi, nous demandons en premier lieu que soit appliqué la règle simple de justice salariale « conditions égales, salaire égal ». En effet, à ancienneté égale, responsabilités et compétences égales, il existe des différences de salaires entre salariés, sur le réseau, dans l'industrie et particulièrement au siège.

Notre organisation refuse de cautionner par la signature d'un accord « fantoche » de telles pratiques discriminantes.